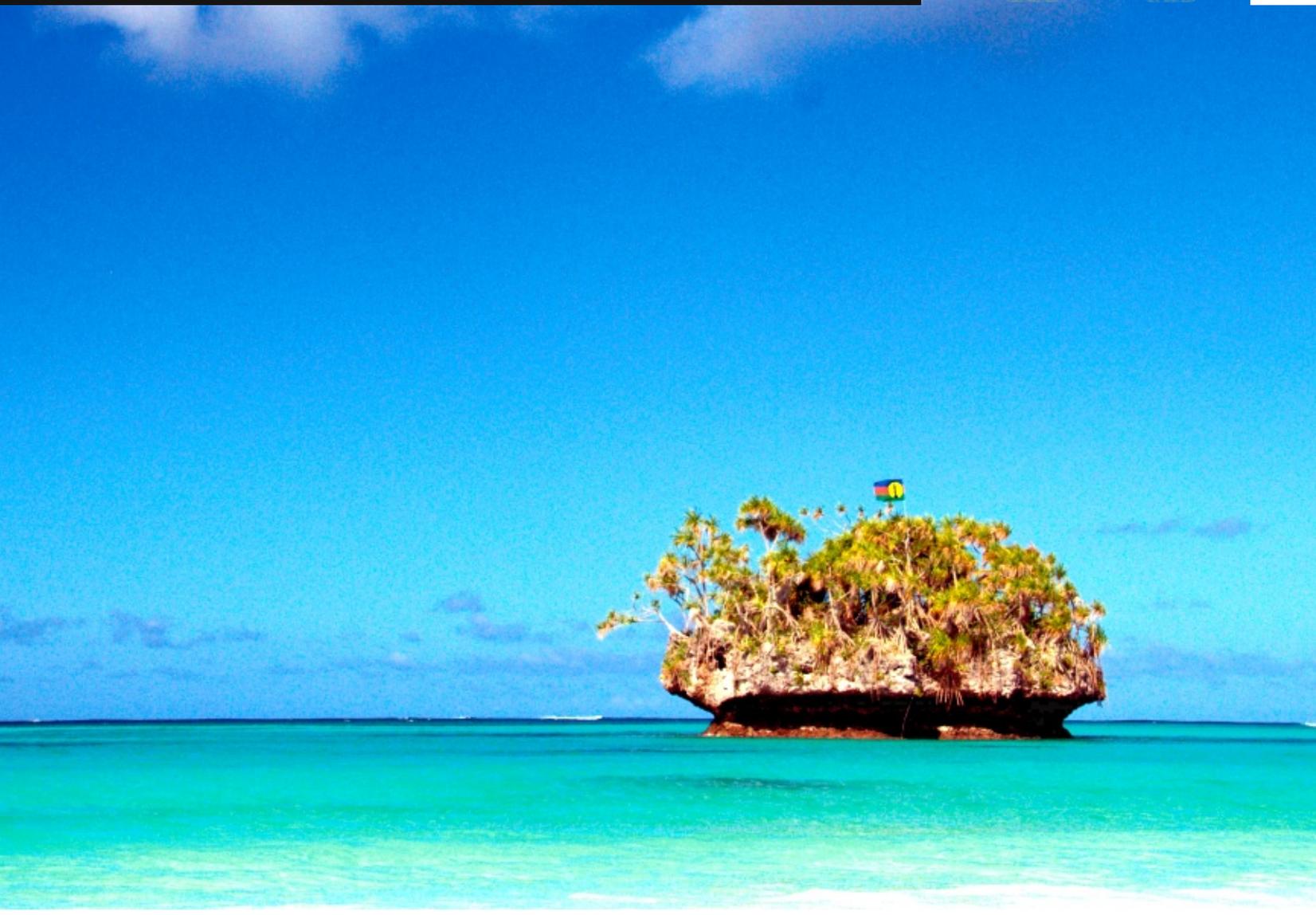


N°272
2€30

BILLETS D'AFRIQUE

NOVEMBRE 2017



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**NOUVELLE CALÉDONIE OU KANAKY?
ANNÉE CRUCIALE POUR UNE COLONIE FRANÇAISE
AUX PORTES DE L'INDÉPENDANCE**

France-Rwanda / Barkhane / Sahara Occidental

Une première judiciaire

Dans l'affaire dite des « Biens mal acquis », le fils du dictateur équato-guinéen, Teodorin Obiang, était jugé pour blanchiment en France. Le juge a partiellement suivi les recommandations du Parquet national financier : les biens saisis (pour une valeur de 150 millions d'euros) sont confisqués et une peine de 3 ans de prison et de 30 millions d'euros d'amende a été prononcée, mais couverte par du sursis, au motif que la peine a valeur d'« avertissement ». Si les opposants guinéens se sont déclarés déçus par ce dernier aspect, les ONG parties civiles ont néanmoins salué un jugement historique. Au regard de l'obstination du Parquet à ne pas poursuivre pendant plusieurs années - il avait fallu un arrêt de la Cour de cassation en 2010 pour vaincre les réticences du procureur Jean-Claude Marin - c'est assurément un progrès. Intéressants également les considérants du jugement qui dénonce la complicité de la filiale équato-guinéenne de la Société générale et la myopie volontaire de la Banque de France « dont les comptes de passage ont vu transiter 70 millions de dollars en quelques mois, d'avril à juin 2006, sans qu'aucune alerte soit déclenchée », rapporte *Médiapart* (27/10). Autant d'éléments qui ont pu amener le fils très prodigue à penser qu'il bénéficierait d'un « sentiment de protection de la part de la France, voire d'impunité », selon le tribunal, qui cite également le témoignage de Bourgi selon lequel Villepin se serait fait remettre une mallette d'un million d'euros pour organiser une entrevue avec Chirac. Reste à voir comment les valeurs confisquées pourront être rétrocédées au bénéfice des populations civiles, et si la peine sera confirmée en appel.

«Tous ces tarés»

Alors que les journalistes de *Médiapart* Karl Laske et Fabrice Arfi publient le fruit d'une enquête passionnante de 6 ans sur le financement libyen de l'UMP de Sarkozy en 2007 (*Avec les compliments du guide*, édition Fayard), ils continuent également d'alimenter leur site d'information en révélations croustillantes. Derniers documents

en date (06/11), la transcription d'écoutes téléphoniques qui « plombent Villepin et Djoubri », le premier demandant au second de « clarifier l'origine des fonds » d'un virement reçu par la société Villepin International. On relèvera cette petite phrase de l'ancien bras droit de Chirac qui assure Djouhri que ces affaires ne desservent pas sa réputation : « ça te rend populaire auprès de tous ces tarés, ces chefs d'État africains, ces fous et ces dingues, ça te permet de faire du business. » Les fournisseurs de mallettes apprécieront...

«Outrage à la conscience de l'humanité»

Il en faudra certainement plus pour entamer la bonne conscience des dirigeants européens, mais saluons tout de même le coup de gueule du Haut commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, le jordanien Zeid Ra'ad Al Hussein, qui vient de dénoncer la politique migratoire de l'UE, qualifiée « d'inhumaine » (*La Tribune Afrique*, 14/11). On sait que l'aide apportée aux gardes-côte libyens, voire la collusion avec certaines milices, ne fait que renforcer le calvaire des migrants exposés à toutes les violences et qui crèvent dans ce qu'il faut bien appeler des camps de concentration. « Nous ne pouvons pas être un témoin silencieux de l'esclavage moderne, du viol et autres violences sexuelles, et des homicides illégaux au nom de la gestion des migrations et de la prévention des personnes désespérées et traumatisées sur les côtes européennes », a déclaré Zeid qui appelle à dépénaliser les tentatives de migration et à mettre fin à l'enfermement des migrants dans des zones de confinement forcé. Pardon, des « hotspots », en novlangue macronienne.

Tapis rouge sang

« Plaisir », « amitié », « dialogue »... Notre président sait trouver les mots pour accueillir le dirigeant d'un des régimes les plus répressifs de la planète. Alors que Human Right Watch parle « d'épidémie de torture et de la mise en place d'une chaîne répressive susceptible de constituer un crime contre l'humanité » (*Médiapart*, 23/10), alors que le nombre de prisonniers politiques se compte désormais en dizaines de milliers, c'est sans la moindre critique qu'Al-Sissi a eu les honneurs de l'Élysée le 24 octobre dernier. Le « partenariat stratégique » dans la guerre contre le terrorisme et la « stabilité régionale » à laquelle l'Égypte est

censée contribuer - défense de rire - excusent tout le reste. Et puis on ne va pas se fâcher avec un si bon client de l'industrie militaire française. D'après *La Tribune* (16/11), cette visite aurait permis d'engager une nouvelle vente de douze avions Rafales.

Dos à dos?

C'est désormais un réflexe pour le Quai d'Orsay, de renvoyer dos à dos, hier au Cameroun, aujourd'hui au Togo, les manifestants qui dénoncent les dictatures françafricaines et les forces de répression de ces dernières. En langage diplomatique, il s'agit d'appeler « l'ensemble des acteurs à la retenue » et au « dialogue sans préalable ». C'est vrai, quoi, les démocrates togolais pourraient faire un effort pour manifester plus discrètement et se faire traquer moins violemment. S'ils pouvaient aussi cesser d'essayer des tirs à balles réelles et arrêter d'agacer les milices du pouvoir... Et pourquoi pas rester calmement chez eux en attendant que les médiateurs de la CEDEAO et les représentants de la « communauté internationale » jouent leur partition habituelle ? Bien sûr, si la population burkinabè avait suivi les conseils de « retenue » du Quai d'Orsay, Compaoré serait encore au pouvoir. Mais au moins, on pourrait se féliciter de la « stabilité régionale ».

Pour s'assurer de la « retenue » des autorités togolaises, « La France pourrait enfin approuver la vente au Togo de 5 hélicoptères d'attaque de type Gazelle » (Agence Ecofin, 7/11). La vente avait été initiée en avril dernier, mais bloquée par « Jean-Marc Ayrault, le ministre français des affaires étrangères de l'époque, [qui] craignait alors que le pouvoir togolais n'utilise ces hélicoptères contre des civils ou des opposants. » Jean-Yves le Drian, passé du portefeuille de la Défense à celui des Affaires étrangères, ne s'encombre manifestement pas de ce genre de considérations. Gageons que dans un souci d'égalité la France armera bientôt les manifestants togolais.

Des chiffres et des morts

Le journal allemand *Der Tagesspiegel* a mis en ligne une liste de 33 293 personnes mortes en essayant de venir en Europe entre 1997 et 2017. En publiant les informations disponibles sur ces personnes, les journalistes souhaitent « honorer leur mémoire » et rappeler qu'elles sont mortes « du fait des lois coercitives appliquées en Europe ».

Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - Directeur de la publication Mathieu Lopes - Directeur de la rédaction Thomas Noiro - Comité de rédaction R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, F. Tarrit, Y. Thomas, R. Doridant - Ont participé à ce numéro M. Bazin, V. Duval, C. Darceau, L. Dawidowicz, R. Leenhardt, M. et G. Morreau Photo (Une) Lifou photo CC By-Nc-Nd Christophe Laïchouchen Illustrations John Beurk, Racouel Édité par Association Survie 47 avenue Pasteur - 93100 Montreuil - Tél. (+33)144610325 - Web <http://survie.org> et <https://twitter.com/billetsdafrique> - Commission paritaire n°0216G87632 - Dépôt légal novembre 2017 - ISSN 2115-6336 - Imprimé par Imprimerie 3 A, 7 rue Marie Pia - 91480 Quincy-s-s-Sénart

L'occupation française de la Nouvelle Calédonie serait seulement aberrante si on s'arrêtait à la seule géographie et aux 17 000 kilomètres qui séparent la France de ce territoire. L'archipel se trouve littéralement aux antipodes de la métropole. Il y aurait, pour tout Français qui déciderait soudainement de s'y installer pour quelques temps, à tout le moins de quoi s'interroger sur cette bizarrerie.

Mais, comme pour tout pays ayant été colonisé, l'Histoire y est faite de massacres, d'oppression, de vols de terres, d'attaques contre la culture autochtone. Rares sont les blogs d'expatriés qui n'abordent pas la cohabitation avec les Kanak, ou la question de l'indépendance. Les positions varient de la défense de la souveraineté française à la distance proche du déni, en passant par le malaise¹ et quelques rares manifestations de soutien à la cause kanak.

A l'autre bout de la Terre, les Kanak se débattent depuis plus de 160 ans avec une situation monstrueuse patiemment construite par une politique de peuplement pensée et mise en œuvre par l'État français². Les dirigeants successifs, en sinistre jeu de plateau, y ont poussé les pions de groupes humains pour asseoir la mainmise de l'empire : bagnards de la Commune de Paris, tirailleurs sénégalais punis, déportés indochinois ou algériens, Wallisiens et Futuniens, ancien partisans de l'Algérie française, parfois de l'OAS, qu'on a jugé préférable de mettre loin, protégeant la France de leur potentiel déstabilisateur tout en leur permettant de retenter l'expérience coloniale ailleurs...

Mais l'histoire des Kanak est aussi celle de leur résistance, par les armes lors des différentes insurrections ou par le combat non moins visible pour défendre et affirmer une culture sauvée du

rouleau-compresseur républicain et colonial. Ce dernier fit ainsi interdire en 1921 la publication d'écrits dans les nombreuses langues kanak. La lutte est omniprésente, jusque dans les logos des trois provinces du pays : des flèches faitières traditionnelles pour la Province nord et celle des îles Loyauté, toutes deux à majorité Kanak ; trois traits bleu-blanc-rouge au milieu de celui de la Province sud où se trouve la riche et blanche Nouméa. La société calédonienne a de fâcheux airs de ségrégation raciale.

Quand les anticolonialistes dénoncent encore le maintien d'outils de domination de la France sur les pays français, il y a matière à se réjouir de voir le processus de décolonisation de la Kanaky se diriger vers une issue : le premier référendum devrait se tenir dans un an pour le transfert des dernières

compétences et peut-être l'indépendance du pays. Mais la partie n'est pas jouée : l'indépendance fait parfois peur à des personnes broyées par le système colonial, qui en régnant a tout fait pour paraître indispensable. Elles seules pourront dire l'avenir qu'elles souhaitent. À nous de nous tenir aux côtés de ceux qui dénoncent les manipulations électorales à l'œuvre, par lesquelles la voix légitime du peuple colonisé menace d'être noyée. A nous aussi d'être vigilants pour que les méthodes françafricaines ne soient pas appliquées pour dénaturer les lendemains d'une éventuelle décolonisation. Kanaky, nom d'une liberté déjà écrite par les graffitis des indépendantistes, deviendra peut-être celui de la Nouvelle Calédonie.

Mathieu Lopes

1. Voir notamment « Pourquoi je n'ai pas aimé vivre à Nouméa », 18/10/2017, afnewstravel.com.

2. Une lettre de l'ancien Premier ministre Pierre Messmer l'illustre bien : « Kanaky: une lettre oubliée de Pierre Messmer », rebellyon.info, 19/07/2017.

KANAKY LIBRE?

Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE
- 3 ÉDITO Kanaky libre?
- 4 KANAKY/NOUVELLE CALÉDONIE Les mots ne sont jamais neutres

- 5 KANAKY/NOUVELLE CALÉDONIE Le parcours d'obstacles de l'indépendance Kanak
- 10 FRANCE-RWANDA Retour à la case Bruguière?
- 11 MALI Nouvelle bavure anti-terroriste?
- 12 À LIRE Irréductibles sahraouies, femmes et hommes en résistance

LES MOTS NE SONT JAMAIS NEUTRES

L'approche du référendum d'autodétermination est l'occasion de se pencher de près sur ce territoire colonisé par la France depuis plus d'un siècle et demi. Si notre association est par définition opposée à toute forme de domination et entend mettre la France face à ses responsabilités, le processus de décolonisation de la Nouvelle Calédonie – Kanaky n'en interroge pas moins profondément notre positionnement quant à cette lutte pour l'indépendance. Comment en parler ? Comment la soutenir ? Et comment le faire en restant à notre juste place, en tant qu'association essentiellement métropolitaine ?

Kanaky ou Nouvelle Calédonie ?

La Nouvelle Calédonie est ainsi appelée aujourd'hui aussi bien par la métropole que par la communauté internationale, et par les habitants de ce territoire, y compris une partie des Kanak, et cette appellation semble être à première vue la plus consensuelle et politiquement correcte. Sauf que le nom de Nouvelle Calédonie est résolument colonial : attribué par l'explorateur britannique James Cook à son débarquement en 1774 en référence au nom antique de l'Écosse actuelle, il est conservé par la France lorsqu'elle établit sa domination sur l'archipel à partir des années 1850. Baptiser une terre convoitée du nom d'une province de l'Empire est un symbole lourd, et largement utilisé lors des conquêtes européennes (New York, Nouvelle Galles du Sud, Nouvelle Zélande, Nouvelle Orléans...). Quant au terme « Nouvelle », il laisse à penser que cette terre n'a commencé à exister qu'à partir de l'arrivée des Européens, et qu'elle était auparavant sans Histoire, sans nom, sans peuple, sans vie.

Le terme de Kanaky est employé par les indépendantistes depuis les années 1970¹. Il renvoie à une réappropriation du territoire par ses premiers habitants, à l'identité culturelle kanak et au projet politique d'indépendance. Il peut paraître exclu, d'une part parce que d'autres populations sont aussi présentes sur le territoire : descendants de déportés par la France² et de colons volontaires³, métropolitains d'arrivée récente, migrants régionaux, notamment Wallisiens, etc. D'autre part parce que le positionnement quant à l'indépendance diverge entre et au sein de ces groupes. Mais ce que le mot Kanaky interroge ce n'est pas la possibilité pour toutes ces catégories de population de vivre ensemble. C'est la capacité de chacun à se projeter dans un État souverain à l'identité kanak affirmée, c'est la répartition du pouvoir et des richesses, la construction locale et concertée – et non plus télécommandée et imposée – d'un avenir commun. C'est enfin

– les tensions et manipulations autour du corps électoral en témoignent – la légitimité particulière du peuple colonisé à décider de son avenir.

La colonisation est une question matérielle

Car la Nouvelle Calédonie – Kanaky reste une colonie. Pas seulement parce qu'elle est inscrite sur la liste onusienne – notoirement incomplète – des territoires à décoloniser, mais parce que l'histoire des relations entre la France et ce dominion est d'abord faite de conquête, d'accaparement des terres et des ressources naturelles, d'oppression et de massacres, d'acculturation et de mépris, d'exploitation des personnes et de la nature. Mais aussi parce que la domination française se conjugue au présent : inégalités sociales

patentes entre les Kanak d'une part, et les Caldoches et Métros d'autre part ; concentration des moyens de production dans les mains des intérêts français et des « loyalistes⁴ » ; incitations financières et fiscales à l'installation de métropolitains ; discrimination à l'embauche – notamment des fonctionnaires ; présence militaire, répression policière et judiciaire ciblée sur les Kanak ; économie tournée vers l'exportation au détriment de l'autosuffisance ; persistance de la monnaie coloniale ; faiblesse de l'enseignement supérieur, manœuvres diverses pour influencer le résultat de la consultation à venir...

La colonisation n'est pas qu'une question morale, mais bien un système de domination matérielle dont les Kanak restent les premières victimes. En ce sens, le statut quo ne

FRANC PACIFIQUE, MONNAIE COLONIALE

Deuxième monnaie officielle de la République française, le Franc Pacifique est en circulation en Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française et Wallis-et-Futuna. Monnaie coloniale créée en même temps que le franc CFA en 1945, elle est d'abord appelée Franc des Colonies Françaises du Pacifique (CFP), puis aujourd'hui Change Franc Pacifique. C'est l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM), établissement public français, composé aux $\frac{3}{4}$ de représentants de l'État, qui l'émet et qui fixe la politique monétaire de la Nouvelle-Calédonie, en lien avec la Banque de France. Comme le franc CFA, le franc CFP est arrimé à l'euro et n'est pas convertible en dehors de ses frontières, ce qui limite fortement les échanges avec les pays voisins. Il est donc un signe important de la relation coloniale entre la France et la Nouvelle-Calédonie, mais peut aussi être vu comme un instrument au service de l'autonomie de la Kanaky. Il permet de garder une singularité par rapport à la métropole (alors qu'il est question de passer à l'euro) et d'y représenter des signes identitaires

kanaks, comme prévu par les accords de Nouméa, avec le nouveau graphisme des billets approuvé en 2010 par le Congrès calédonien. Mais tant que la politique monétaire est décidée par la France, ces éléments restent principalement symboliques. La monnaie fait donc actuellement partie des dernières compétences régaliennes qui doivent être transférées à la Nouvelle-Calédonie pour que le processus de décolonisation puisse aboutir. Différentes options sont envisagées. Le maintien du franc CFP avec une banque centrale calédonienne mais une garantie toujours liée à l'euro et un fonctionnement similaire à celui de la zone franc CFA semble être l'option qui sera poussée par la France. À l'inverse, une partie des indépendantistes souhaite un système qui garantisse une gestion souveraine de la monnaie, que ce soit en conservant la monnaie actuelle ou en créant une nouvelle, et semble privilégier le rapprochement avec les autres puissances régionales pour stabiliser la monnaie, plutôt qu'avec la France.



Dessin exposé à l'exposition « Kanak, l'art est une parole » au Quai Branly en 2013, accompagné du commentaire : « L'ensemble du récit est centré sur les opérations militaires incessantes qui marquèrent la présence française : des officiers rôdent autour des cases traditionnelles, et des têtes coupées, trophées réclamés par l'administration militaire à l'occasion des campagnes de maintien de l'ordre, jonchent le sol. »

saurait être la condition de l'égalité entre les Calédoniens.

Qui dit « colonie » dit « colons »

Si la domination coloniale est largement démontrée et le statut de peuple colonisé des Kanak irréfutable, le mot « colon » semble tabou. Nul ne voudrait se voir attribuer cette étiquette. Pourtant s'il est une colonie, il est logiquement des colons.

Le peuplement colonial de la Grande Terre s'est effectué par vagues successives, par des groupes et dans des contextes très différents. Contraints ou volontaires, colonialistes idéologiques ou de circonstance, prédateurs ou bien-pensants, ces nouveaux venus sont entrés en collision, en concurrence voire en guerre avec les populations

mélanésiennes. Aujourd'hui, les descendants de ces colons, mais aussi nombre d'expatriés récents ou temporaires et de migrants économiques océaniques se côtoient.

De même qu'il serait simpliste autant qu'erroné de considérer tout Kanak comme indépendantiste, tenter de classer les autres communautés entre nouveaux venus et familles implantées de longue date, entre blancs et non-blancs, entre riches et pauvres... pour en tirer l'essence du colon actuel ou encore les mettre tous dans le même sac revient à passer à côté du critère essentiel : qui participe, aujourd'hui, au maintien de la sujétion des Kanak et d'autres populations précaires de l'archipel ? Qui bénéficie de privilèges grâce au maintien de l'influence française ? A qui profite le modèle

d'exploitation des ressources naturelles et des personnes, et qui travaille à le perpétuer ? Ainsi, être colon n'est pas un fait purement généalogique ou culturel mais une identité politique : le colon est celui qui défend le projet colonial.

En tant que Français-es anticolonialistes se pose la question de la légitimité d'un soutien à l'indépendance. On peut penser qu'elle est la condition nécessaire à l'égalité et à la liberté des Calédoniens. Mais si la perspective de l'émancipation d'un peuple colonisé est forcément enthousiasmante, nous ne sommes pas juges de quel statut serait « le bon » pour la Nouvelle Calédonie – Kanaky, ni en position de dicter à quiconque ce qu'il devrait penser ou voter. En revanche, nous avons le devoir de rappeler la nature aliénante du colonialisme, de veiller au respect du processus de décolonisation, d'exiger de la France qu'elle honore ses engagements passés et actuels, et le cas échéant de mettre à jour et de combattre toutes les stratégies qui viseraient à maintenir une domination néocoloniale, comme notre pays le fait si bien pour ses anciennes colonies d'Afrique.

Rachel Leenhardt

LES FORCES ARMÉES EN NOUVELLE CALÉDONIE

Le Ministère de la défense l'affirme explicitement sur son site internet : « *les Forces Armées en Nouvelle Calédonie (FANC) contribuent à l'exercice de la souveraineté française et à la préservation des intérêts de la France dans cette région* ». Il s'agit de permettre à la France de tenir un rôle de grande puissance mondiale, en gardant une présence dans le Pacifique sud, zone qui prend de plus en plus d'importance.

Les FANC se composent de 1663 militaires, principalement métropolitains issus de l'Armée de Terre, de la Marine nationale, et de l'Armée de l'air. Leur commandement relève de l'autorité du chef d'état-major des armées. Sur les 700 militaires du Régiment d'Infanterie de Marine du Pacifique (RIMAP-NC), une trentaine seulement ont été recrutés localement.

Parmi les missions confiées à ces forces

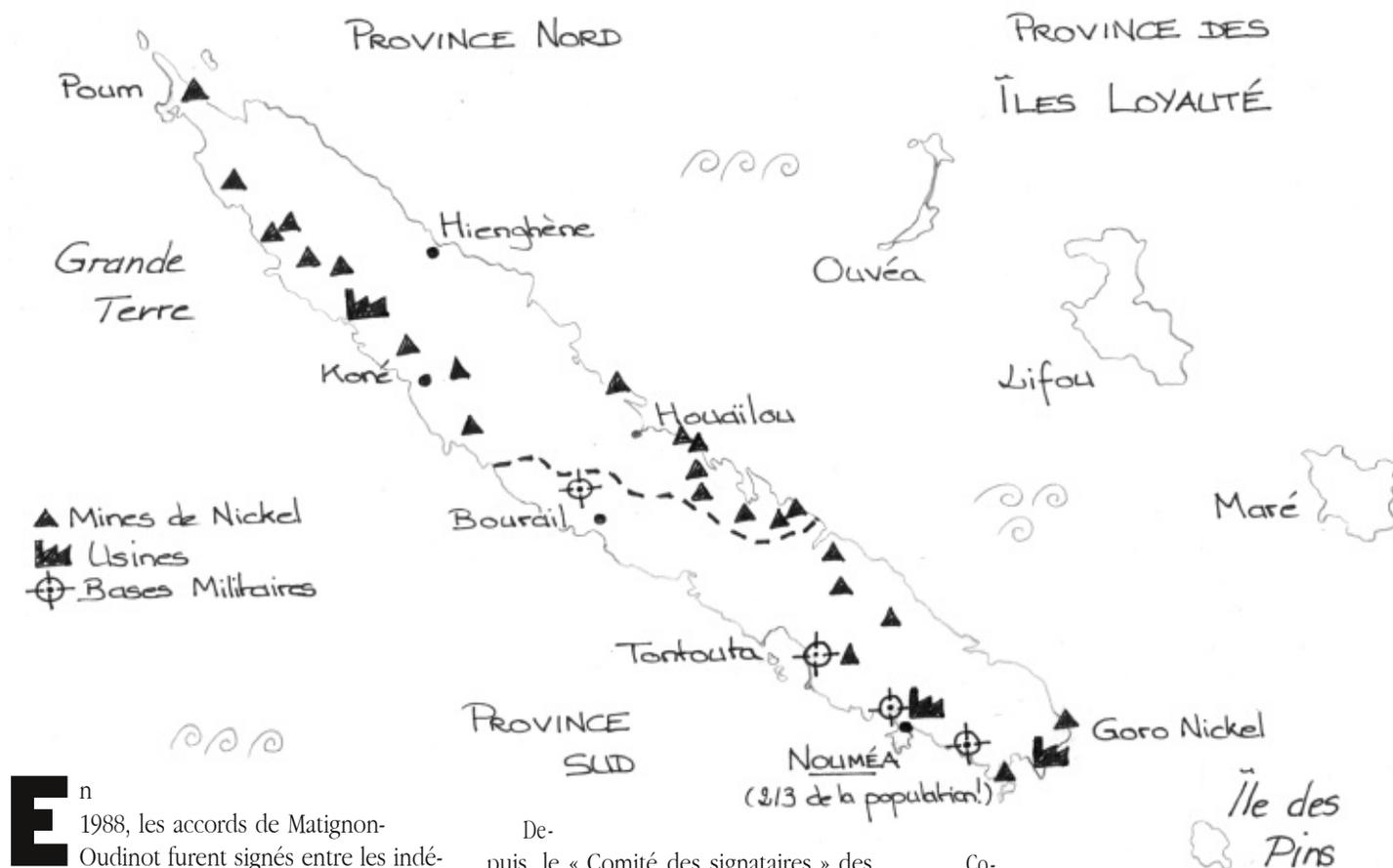
armées, arrivent en tête l'affirmation de la présence française, la protection des intérêts de la France, le maintien de la souveraineté dans la zone économique exclusive (ZEE), mais aussi le renseignement. Concrètement, la surveillance des espaces océaniques comporte aussi bien la chasse au narcotrafic que l'expulsion de bateaux de pêche chinois ou vietnamiens de la zone. La force armée intervient pour que l'exclusivité sur la zone soit appliquée dans les faits. A ces missions vient s'ajouter la coopération militaire quadrilatérale avec les pays limitrophes (Australie, Nouvelle-Zélande) et les Etats-Unis qui permet à la France d'affirmer sa puissance militaire dans la zone.

En cela, les missions de la FANC se rapprochent de celles des bases militaires françaises des anciennes colonies africaines (défense de la position straté-

gique et des intérêts français) et la similitude avec la Françafrique ne s'arrête pas là. Le groupe d'experts français chargé de plancher sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie s'est exprimé en faveur de la signature d'un accord de défense en cas d'indépendance de la Kanaky, pour permettre notamment le maintien de la base française. Il insiste : « *Le retrait complet des forces françaises de Nouvelle-Calédonie (quelle que soit l'option statutaire) enverrait un signal extrêmement négatif aux autres pays de la région, et au-delà. Il affaiblirait le rayonnement de la France et tout autant celui de la Nouvelle-Calédonie et laisserait la population calédonienne sans protection face à des menaces extérieures ou des catastrophes naturelles* ». L'option d'une force armée calédonienne est tout simplement balayée.

LE PARCOURS D'OBSTACLES DE L'INDÉPENDANCE KANAK

La fin du processus de décolonisation de la Nouvelle Calédonie approche. La France et les opposants à l'indépendance n'ont pourtant pas encore abandonné leurs velléités de maintenir ce pays sous la coupe tricolore. Revue des enjeux de la lutte indépendantiste à 17 000 kilomètres de l'Europe, après plus de 160 ans d'aliénation coloniale.



En 1988, les accords de Matignon-Oudinot furent signés entre les indépendantistes Kanak, les anti-indépendantistes et l'État français. Bien que controversés¹, ils mirent fin à une période d'affrontements en Kanaky (Nouvelle Calédonie) commencée en 1984. Ces « événements », qui ont même parfois été qualifiés de « guerre civile », constituèrent le dernier épisode de résistance armée en date des Kanak pour l'indépendance de leur pays, colonisé depuis 1853 par la France. Ces accords, complétés par l'accord de Nouméa en 1998, lancèrent la décolonisation du pays en prévoyant le transfert progressif des compétences publiques jusqu'à la consultation pour le transfert des compétences régaliennes.

Depuis, le « Comité des signataires » des accords se réunit régulièrement pour le suivi et la négociation autour des modalités de mise en œuvre de la décolonisation. Au début du mois de novembre 2017, la 16^{ème} réunion de ce comité a acté la tenue d'un référendum fin 2018² sur le transfert des dernières compétences. La Kanaky, après plus de 160 ans de colonisation, pourrait ainsi redevenir indépendante.

L'Empire insincère

« En fin de compte, c'est au peuple » du territoire concerné lui-même « qu'il appartient de déterminer librement son futur statut politique ». Cette considération de bon sens semblait être un rappel nécessaire du

Comité spécial de la décolonisation de l'ONU en juin 2017³. Depuis plusieurs années, ce comité est interpellé par les indépendantistes Kanak sur les nombreuses irrégularités qui entachent la composition du corps électoral qui sera amené à se prononcer sur l'indépendance de la Nouvelle Calédonie. Les accords instaurèrent des garde-fous pour que cette consultation soit menée avec la plus grande sincérité. La France ayant toujours mené une politique de colonisation de peuplement de la Kanaky, il était à craindre que les Kanak, peuple colonisé, soient mis en minorité démographique lors d'un tel référendum si aucune restriction n'était fixée. Il fut décidé

1. Dans le camp indépendantiste, il a été reproché à Jean-Marie Tjibaou de s'être rendu à ces négociations puis d'avoir signé les accords sans consultation collective comme il aurait dû le faire. Ces reproches et l'opposition aux accords ont été les motifs de son assassinat un an plus tard, en 1989.

2. Si le résultat est négatif, les accords prévoient une nouvelle consultation en 2020 puis en 2022.

3. Le Comité spécial de la décolonisation considère indispensable l'établissement de listes électorales

crédibles et transparentes en Nouvelle-Calédonie, communiqué du 22 juin 2017.

4. Front de libération Kanak et socialiste, coalition historique de plusieurs partis politiques portant la revendication indépendantiste.

5. A titre de comparaison, les Kanak étaient évalués à 105 000 personnes et la population totale de la Kanaky à 265 000 en 2014.

6. Pour mieux comprendre les différents corps électoraux, voir « Le référendum sur l'avenir du pays

en 2018 : qui peut voter ? », *blog de l'ASDPK Kanaky sur Mediapart*, 28/12/2016.

7. L'inscription sur cette liste permet de voter aux élections locales et, sous certaines conditions, au référendum d'autodétermination.

8. « Note de la Commission politique et citoyenneté du FLNKS et Parti travailliste », 02/09/2013.

9. Voir notamment le rapport d'août 2016 sur l'établissement de la liste électorale spéciale pour la consultation (LESC).

d'instaurer des critères complexes d'ancienneté de résidence pour pouvoir figurer sur le corps électoral référendaire.

Mais le FLNKS⁴ relève aujourd'hui qu'environ 25 000 Kanak qui auraient dû figurer automatiquement sur les listes en sont absents⁵. Cette question était au cœur de la dernière réunion du Comité des signataires, où un compromis semble avoir été trouvé. Les conclusions abordent en effet en des termes tout républicains (évitant donc la désignation des Kanak) « *la problématique de l'absence de Calédoniens relevant du corps référendaire sur la liste électorale pour la consultation* », évaluant « *à 10 922 le nombre des natifs qui résident de manière certaine en Nouvelle-Calédonie et qui ne sont pas inscrits sur la liste électorale générale* »⁶. Il conviendra donc de voir si la mise en œuvre de ce nouvel accord corrigera réellement cette « erreur ».

Et cette question n'est pas la seule source d'inquiétude. Quand, après plusieurs demandes, il a finalement été communiqué aux indépendantistes la liste électorale spéciale⁷, en 2013, ils ont relevé pour la seule région de Nouméa, qui comptait 42 000 électeurs, 1 900 Kanak en étaient exclus et qu'environ 3 000 personnes arrivées trop récemment en Nouvelle-Calédonie y étaient par contre abusivement placées⁸. Ces irrégularités n'ont pas été corrigées lors des recours déposés par les indépendantistes. Elle sont pourtant de nature à faire basculer les équilibres électoraux. Aujourd'hui, ce sont toujours les « Commissions administratives spéciales » (CAS), pourtant à la source de ces irrégularités, qui statuent sur la composition des différentes listes électorales. Les indépendantistes y sont généralement en minorité à 1 contre 4.

Les indépendantistes ont sollicité et obtenu plusieurs missions d'observation du processus électoral par l'ONU (ces missions continueront). Les différents rapports confirment les irrégularités qui ont été dénoncées⁹. En 2016, ils pointaient un « *droit au recours [...] quasi-inopérant* », au vu des nombreux obstacles administratifs et des décisions des tribunaux qui ont le plus souvent confirmé les inscriptions irrégulières contestées par les indépendantistes. En 2017, ils soulignent « *les incohérences entre*

la décision des CAS et l'information rapportée dans le fichier électoral sont autant de situations qui peuvent affecter la fiabilité des données du corps électoral. »

Plusieurs membres des délégations indépendantistes venues à Paris pour le Comité des signataires considèrent qu'il s'agit de « *fraude électorale* » pure et simple. En amont des négociations, ils annonçaient leur intention de boycotter le référendum si ces irrégularités n'étaient pas corrigées, rapportant même que des franges plus radicales en



avaient déjà décidé ainsi.

Le fardeau du Kanak

Ces erreurs ou manipulations viennent s'ajouter à l'ensemble des effets de la colonisation qui pénalisent les Kanak. Gérard Reignier, secrétaire général de l'Union Calédonienne¹⁰ rencontré à Paris, pointe l'effet de la discrimination faite aux Kanak devant la justice. En effet, les Kanak sont surreprésentés dans les prisons du pays (93 % des détenus étaient des Kanak en 2012 d'après Christiane Taubira, alors Ministre de la Justice). Les condamnations s'accom-

plissent souvent de déchéances des droits civiques, empêchant donc de voter au futur référendum. Les indépendantistes dénoncent un recours plus fréquent et pour des durées plus longues qu'en France à cette déchéance.

Dans les débats locaux, le sujet de l'insécurité est aussi à la mode qu'ailleurs, et bien souvent ce sont les Kanak qui sont stigmatisés. Roch Wamytan¹¹ a appelé lors de l'ouverture du dernier Comité des signataires à ce que « *le sujet de la sécurité ne fasse pas l'objet d'une exploitation politicienne, au gré des échéances électorales, et soit traité au niveau de ce qu'il est : un problème de société, qui résulte en partie des déséquilibres engendrés par le système colonial.* »

En effet, la discrimination des Kanak se traduit par une forte inégalité dans la répartition des richesses. Ainsi en 2012, la pauvreté, 2,4 fois plus élevée qu'en France, se concentrait dans les Îles et la Province Nord, où se trouvent la plupart des Kanak, avec respectivement 52 % et 35 % de ménages sous le seuil de pauvreté, tandis que le taux de pauvreté à Nouméa, fief des expatriés, n'était que de 7 %¹². Les niveaux de salaires suivent la même ligne de fracture.

Les chiffres dessinent une société profondément raciste où les Kanak sont matériellement dominés. Un récent « testing » mené par la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) de Nouvelle-Calédonie a dénoncé l'aliénation raciste des esprits dans le pays : « *les discriminations indirectes perdurent dans l'emploi [...] il est plus que laborieux de trouver un logement à Nouméa lorsqu'on est kanak [...] quand on est kanak, on essuie davantage de regards de méfiance à l'entrée d'un magasin ou d'un restaurant [...] quand on marche la nuit sur la Baie des citrons, la ligne de démarcation est flagrante : dans la lumière, les boîtes de nuit et leur clientèle privilégiée ; dans l'ombre, la plage, et les jeunes Kanak à qui l'on reprochera en fin de soirée d'être ivres sur la voie publique. [...] il devient urgent que tout un chacun prenne conscience des mécanismes racistes qui sous-tendent le lien social, en Nouvelle-Calédonie comme ailleurs.* »¹³

Vers une indépendance « désossée de son sens » ?

Les obstacles dressés pour l'établissement de listes électorales « sincères » maintiennent une pression de la France qui semble vouloir imposer une forme d'indépendance dégradée. Le contenu exact de la question qui sera soumise à référendum n'est pas encore fixé. La consultation doit normalement proposer le transfert de l'en-

10. Le FLNKS comprend deux grandes tendances au sein du Congrès de la Nouvelle-Calédonie : le groupe Union Calédonienne-FLNKS et Nationalistes d'un côté, l'UNI (Union Nationale pour l'Indépendance (le Parti de libération kanak (Palika)) de l'autre. La fiche Wikipedia du Palika fournit un historique assez exhaustif des divergences existantes entre les deux mouvances.

11. Discours de Roch Wamytan pour le groupe UC-FLNKS et Nationalistes, lundi 7 novembre 2017. Président du groupe UC-FLNKS et Nationalistes, M.

Wamytan fait partie des signataires de l'accord de Nouméa. Ce discours est en ligne sur son blog <http://dirgnito.over-blog.com>.

12. Chiffres issus d'une étude de l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie en 2008.

13. « En Nouvelle-Calédonie, une violence implicite », Commission LDH Nouvelle-Calédonie « Racisme, genre & discriminations », *Hommes et liberté* n°172, décembre 2015.

14. Courrier adressé à l'association Survie, 25/11/2016.

« 2018, année de tous les dangers lorsque nous observons les incertitudes qui pèsent sur l'organisation de la consultation référendaire et son déroulement. Ou encore lorsque nous observons les options qui nous sont présentées pour nous mener vers un 3^{ème} accord ou une fausse indépendance de type Françafrique.

L'histoire nous pousse à une constante vigilance dans les stratégies politiques mises en œuvre. L'histoire des décolonisations, de même que notre histoire commune avec la France depuis 163 ans nous ont appris que nous aurons à chaque fois à nous battre et parfois à négocier avec une puissance coloniale, en même temps puissance mondiale dont l'intérêt supérieur de la nation tentera toujours d'avoir le dernier mot sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes par l'application du principe d'une ligne rouge de l'indépendance à ne pas franchir. Mais les stratégies qui en découlent impactent violemment la cohésion du peuple Kanak participant ainsi à sa lente implosion dont la dérive d'une partie de sa jeunesse est le signe visible d'un mal être profond. »

-Déclaration du groupe UC-FLNKS et Nationalistes en ouverture du 16ème Comité des signataires à Paris, le 7 novembre 2017

semble des compétences qui restent dans les mains de l'État français : monnaie, défense, justice, etc. Mais il se pourrait que la France tente d'en conserver certaines.

A l'approche de l'échéance du référendum, un groupe d'énarques a été dépêché auprès du Comité des signataires pour les accompagner dans la réflexion sur le transfert des compétences : « des missionnaires de l'Etat chargés de mettre en place le nouveau projet de la France pour la Nouvelle-Calédonie » selon un représentant de l'UC¹⁴. Ce groupe d'« experts » a proposé différents scénarios qui pourraient être soumis au référendum. « Parmi ces options ne figurent jamais celle de l'indépendance totale et de la constitution d'un Etat indépendant de Kanaky. [...] Pour la compétence régaliennne de la monnaie, l'option préférentielle de l'Etat parmi les 4 options qui nous ont été proposées, est celle d'un système monétaire identique à celui du franc CFA ». Les indépendantistes ont depuis présenté une liste d'experts indépendants pour une nouvelle réflexion, mais leur demande, initialement acceptée, n'a toujours pas été suivie d'effet.

La stratégie de la France, telle qu'elle semble se dessiner, ressemble à une étrange prophétie de Michel Rocard. Celui qui était Premier-ministre à l'époque des accords de Matignon était invité à s'exprimer en conclusion du colloque sur l'anniversaire des 25 ans de leur signature en octobre 2013. Avec une grande condescendance, il y déclarait : « autour de ce mot d'indépendance... [...] Pour l'ONU il y a trois critères principaux: la souveraineté monétaire, [...] de la défense nationale et celle de la justice. [...] Je crois sage [...] que vous cherchiez à maintenir votre appartenance à l'euro. [...] Aux yeux de ce critère, vous serez jamais indépendants, c'est terminé, ça. [...] Défense nationale : [...] vous avez des côtes énormes et une zone maritime exclusive. [...] Le devoir d'un état c'est de sécuriser et de surveiller la zone de pêche alentours [...] Seules des marines puissantes peuvent le faire. [...] Il faudra que vous signiez avec quelqu'un d'autre - peut-être même l'ancien colonisateur - un accord de transfert de fonctions. [...] Là-aussi, vous ne serez pas indépendants aux yeux des critères anciens. Sur la justice [...] vous aurez à choisir [...] si vous prenez une unité judiciaire centrale, soit de cassation soit simplement d'appel [...] Vous pourriez [la] mettre à Nouméa [...] vous pourriez aussi décider

de [la] mettre à Paris [...] : nouveau critère d'indépendance qui aurait disparu. [...] C'est à dire que le mot d'indépendance est désossé de son sens, au fond. [...] Faut d'abord que vous fassiez comprendre ça à tous les citoyens de la Nouvelle-Calédonie, mais aussi au monde du droit et aux diplomates qui siègent à l'ONU. Je me demande si vous ne serez pas obligé d'inventer dans le processus de nouveaux mots pour décrire l'état des choses à la sortie. Indépendance-association, c'est fini, ça, c'est une histoire tragiquement finie. Dommage. »¹⁵

Dans cette défense ouverte d'une indépendance volée, Rocard faisait référence au projet « d'indépendance-association » poussé par la France en 1985, qui mit le feu aux poudres lors des « événements » de 1984-88. Des indépendances sous accords bilatéraux



ATAÏ

D'après gravures et moulage de tête (!)

et chefs d'États complices de la Françafrique à la partition des Comores avec Mayotte, la puissance coloniale a toujours été inventive et menace encore activement le processus de décolonisation.

Ataï, Machoro et les autres

Mais l'histoire de résistance du peuple Kanak est porteuse d'espoir et elle est crainte par la puissance coloniale. Ce n'est que par une terreur sanglante que la France occupa la Nouvelle-Calédonie, faisant face notamment à la grande insurrection de 1878 menée par Ataï. Suivant la barbarie qui caractérisa l'entreprise de colonisation française, la tête tranchée du chef Kanak fut conservée comme trophée en France et rendue au pays seulement en 2014 par la ministre des Outremer, George Pau-Langevin.

De nos jours, c'est surtout le souvenir des « événements » des années 80 qui marque les esprits. Les Kanak, parfois les armes à la main, menèrent de nombreuses actions : confiscation des importants stocks d'armes dont disposaient les colons, qui n'hésitaient pas à s'en servir, prises d'otages, etc¹⁶. L'état d'urgence a été proclamé en 1985 à la suite des émeutes protestant contre l'assassinat par le GIGN des indépendantistes Éloi Machoro et Marcel Nonnaro. Ces derniers furent abattus lors de l'occupation de la maison d'un européen, en représailles au « massacre d'Hienghène » fin 1984 (huit Kanak y furent tués - certains brûlés vifs - par des colons). La violence culmina avec le massacre de la grotte d'Ouvéa en 1988. La réaction des Kanak fut à la hauteur de la violence qu'ils subissaient. Les crimes de la puissance coloniale comme les actes de défense des Kanak furent couverts par une amnistie lors des accords.

Aujourd'hui, nombreuses sont les paroles de partisans de la France qui révèlent une crainte d'un retour aux affrontements tout en niant le caractère politique d'une éventuelle violence. Il en est ainsi de Michel Rocard qui pointait « *on est toujours en Nouvelle-Calédonie avec le risque que dans le traitement d'un conflit moderne [...], avec la composition des forces aux commandes, à la moindre étincelle, on revienne bien en arrière vers le conflit ethnique* »¹⁷. De même, l'avocat d'un établissement mis en cause lors du testing de la LDH cité plus haut accusait l'association : « *c'est un équilibre fragile, la Calédonie, vous allez le faire exploser* ». La LDH rétorquait alors par écrit : « *c'est ainsi que celle ou celui qui se retrouve à porter la responsabilité d'une crise n'est pas celui ou celle qui cause l'injustice mais celle ou celui qui la révèle*. »

Indépendance et dignité

C'est donc une opportunité de décolonisation durement gagnée qui se concrétisera dans un an avec le référendum. Les projets pour la Kanaky nouvelle sur lesquels ont planché les différentes familles indépendantistes incluent une place pour toutes les composantes de la société calédonienne. Ceux qui, en Kanaky comme en France, brandissent la peur auraient tort d'ignorer cette main tendue. Quelle que soit l'issue des votes, il restera néanmoins à s'attaquer aux séquelles profondes de la colonisation.

Mathieu Lopes

LE 6^E PRODUCTEUR MONDIAL DE NICKEL

Parmi les raisons qui poussent l'État français à conserver un territoire à ses antipodes, il y a évidemment la question des ressources naturelles. La Nouvelle Calédonie figure en 6^{ème} place de la production mondiale de nickel. Une partie du minerai est traité sur place : on produit surtout du ferronickel destiné à la production d'acier inoxydable.

Le principal exploitant est la Société Le Nickel (SLN), qui possède 55% des concessions de nickel de l'île. La SLN est une filiale du groupe français ERAMET, longtemps entreprise publique, et dont l'État français détient encore 26% des parts (après en avoir revendu 37% à la famille Duval, l'une des plus grandes fortunes françaises)

Longtemps en situation de monopole, la SLN a vu le paysage se transformer dans les années 2000. Au sud, le géant brésilien Vale a installé une usine à Goro. Au nord, c'est la collectivité publique locale qui a pris la main. La Province nord, administrée par la majorité Kanak, détient 51% des parts de Koniambo Nickel SA depuis 1998. Elle s'est alliée au suisse Glencore, pour gérer l'usine de Koniambo. Malgré cette concurrence, la SLN est le 1^{er}

producteur mondial de ferronickel et le 1^{er} employeur privé de l'île avec 2050 salariés.

Lors du boom du nickel de 1969 à 1972, le secteur a représenté jusqu'à 30% du PIB de la Nouvelle Calédonie et des milliers de métropolitains sont venus s'installer dans la Grande Terre. Mais depuis, les cours ont beaucoup baissé. Aujourd'hui la part du nickel dans le PIB est descendue à 5%. Et en 2016, l'État français est intervenu pour soutenir le secteur, sous la forme de prêts pour un montant de 400 millions d'euros (dont 200 millions à la SLN), ainsi que des garanties d'emprunts.

À défaut d'être très rentable aujourd'hui, sur le long terme ce secteur est d'un intérêt évident pour l'État français : la Nouvelle Calédonie possède les 4^e réserves de nickel du monde. Et en attendant la reprise, probable étant donné les nombreux usages du nickel notamment dans les batteries électriques, la faible croissance actuelle du secteur sert d'argument contre l'indépendance, au prétexte que l'économie calédonienne ne serait pas viable sans le soutien de l'État français.

ZONE ECONOMIQUE EXCLUSIVE

Si les autorités françaises tiennent tant à ce "destin commun avec la Nouvelle Calédonie" ce n'est pas seulement à cause des ressources minières sur l'île : la mer possède aussi de nombreuses richesses. En Nouvelle Calédonie, la France dispose d'une "zone économique exclusive" (ZEE) d'environ 1 400 000 km². La ZEE est une zone maritime qui s'étend de la terre à environ 370 km au large, sur laquelle l'État côtier exerce « des droits souverains aux fins d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles, biologiques ou non biologiques, des fonds marins et de leur sous-sol ». Grâce aux territoires colonisés, renommés « Outre-Mer », la France possède la 2^e ZEE du monde (après les États-Unis) et la zone calédonienne pèse pour 10% du total.

Dans la grande tradition coloniale qui préconisait la "mise en valeur" des territoires conquis, il s'agit aujourd'hui de développer la "valorisation des richesses marines". La FEDOM, Fédération des En-

treprises d'Outre-Mer, est enthousiaste : "Le Pacifique français est un enjeu majeur pour l'économie de demain", il recèle "des ressources naturelles, bases des technologies de demain". Et comme le préconise le rapport Innovation 2030, l'un des leviers sera de développer des technologies innovantes d'exploration, d'exploitation et de traitement des minéraux du sous-sol.

On comprend alors pourquoi l'État français dispose en Nouvelle Calédonie d'une dizaine d'organismes de recherche : de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) au BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), en passant par l'Ifremer (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la mer).

Destin commun, "souveraineté partagée", dans la perspective du référendum, la vieille métropole coloniale cherche les tours de passe-passe juridiques qui lui permettraient d'ouvrir une nouvelle phase d'accaparement en Nouvelle-Calédonie.

15. « Colloque 25 ans des accords de Matignon 15 ans de l'Accord de Nouméa » – Conclusion, youtube.com, à partir de l'22'45.

16. Voir notamment, « Les Caldoches traquent les Kanaks », 9 mai 1985, *Libération*.

17. Colloque précédemment cité.

FRANCE/RWANDA

RETOUR À LA CASE BRUGUIÈRE?

La justice française prétend convoquer le ministre de la défense rwandais dans l'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994, alors qu'au même moment elle refuse d'interroger les plus hauts responsables militaires français dans l'instruction concernant l'abandon des Tutsi de Bisesero à leurs tueurs lors de l'opération Turquoise, à la fin juin 1994.

Les juges Jean-Marc Herbaut et Nathalie Poux, en charge de l'instruction sur l'attentat du 6 avril 1994, qui a coûté la vie au président rwandais Habyarimana et donné le signal du génocide des Tutsi, ont convoqué James Kabarebe, ministre de la défense du Rwanda et proche du président Kagame, pour le confronter, en décembre, à un ancien militaire de l'Armée patriotique rwandaise, James Munyandinda. Connue également sous le nom de Jackson Munyragwe, ce dernier a été entendu par le juge à deux reprises en mars 2017. Il affirme avoir été témoin du chargement des deux missiles SAM-16 ayant, selon lui, abattu l'avion du président Habyarimana. Et il soutient que ce chargement a été supervisé par James Kabarebe (*Jeune Afrique*, 17 et 18/10/2017). Munyandinda prétend ainsi réactiver l'hypothèse d'un attentat commis par le Front patriotique rwandais (FPR) depuis la colline de Masaka où un commando se serait infiltré.

Ressusciter la piste Masaka

La piste Masaka aurait logiquement dû être définitivement abandonnée depuis 2012. Seule piste explorée par le juge Jean-Louis Bruguière, premier magistrat en charge de ce dossier ouvert en 1997, l'hypothèse d'un tir de missiles effectué par un commando FPR depuis Masaka a en effet été formellement contredite par une expertise balistique ordonnée par le juge Marc Trévidic, qui avait succédé à Bruguière en 2007. Communiqué aux parties civiles le 10 janvier 2012, le rapport d'expertise fait partir les tirs non de Masaka, mais du camp militaire de Kanombe, cantonnement d'unités d'élite de l'armée rwandaise, ou de ses environs immédiats. Un officier français présent au camp de Kanombe comme instructeur, le commandant Grégoire de Saint-Quentin, a confirmé au juge Trévidic avoir entendu « *les deux départs de coups assez rapprochés* » à une distance comprise « *entre 500 et 1000 mètres. C'était assez proche pour que je croie qu'on attaquait le camp* ». Le fait que les missiles aient été tirés du camp militaire de Kanombe ou de ses abords immédiats exclut pratiquement que l'attentat du 6 avril 1994 ait pu être commis par le FPR, et désigne très vraisemblablement comme au-

teurs des officiers extrémistes hutu, peut-être aidés par des militaires ou des mercenaires français.

Que les juges Herbaut et Poux aient entendu James Munyandinda en mars est donc déjà surprenant, au vu des éléments présents au dossier. Qu'ils veuillent le confronter au ministre de la défense rwandais est littéralement stupéfiant. Cette initiative a légitimement suscité la colère des autorités rwandaises et une nouvelle tension avec la France, avec menace de rupture diplomatique comme entre 2006 et 2009. La ministre des affaires étrangères du Rwanda, Louise Mushikiwabo, voit dans la décision des juges l'influence de « *certaines responsables [français] qui étaient les soutiens d'un régime qui a commis un génocide, et qui essaient depuis vingt-trois ans de cacher leurs traces, de brouiller les pistes* ». Elle ne croit pas à l'indépendance de la justice française : « *Comme par hasard, quand les relations politiques étaient bonnes [sous Nicolas Sar-*

kozy], la justice avançait bien. Ce n'est pas de la justice, c'est de la politique. » (*Le Monde*, 29/10/2017)

«L'homme le plus puissant de France»

Il n'est pas certain qu'elle ait raison. Certes, l'exécutif a été informé de l'initiative des juges par l'intermédiaire du parquet. Mais, selon *L'Opinion* (13/11/2017), « *les équipes d'Emmanuel Macron ont fait de la réconciliation avec l'homme fort de Kigali, Paul Kagamé, une de leurs priorités* », et le président français serait plutôt embarrassé par l'initiative des magistrats. La suite dira si la convocation de James Kabarebe a reçu l'aval du sommet de l'État, ou si elle est l'acte d'un juge d'instruction naguère décrit comme « *l'homme le plus puissant de France* », à contre-courant de la politique qu'Emmanuel Macron veut désormais mener à l'égard du Rwanda.

Raphaël Doridant

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Les deux dossiers n'ont pas de lien entre eux. Mais le « deux poids, deux mesures » est frappant. D'un côté, le juge antiterroriste Jean-Marc Herbaut entend confronter James Kabarebe, ministre de la défense du Rwanda, à un énième prétendu témoin accusant le Front Patriotique Rwandais (FPR) d'avoir abattu l'avion présidentiel, et ce au mépris des éléments à sa disposition qui infirment cette hypothèse. De l'autre côté, le juge Antoine Baillon, du pôle « crimes contre l'humanité et crimes de guerre », refuse d'auditionner l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées en 1994, et son adjoint, le général Raymond Germanos, dans la cadre de l'enquête sur l'abandon par l'armée française de centaines de Tutsi aux génocidaires, à Bisesero, entre le 27 et le 30 juin 1994 (Cf. « *Trois jours de trop à Bisesero* », *Billets* n°225).

Les éléments justifiant l'audition de ces deux officiers sont pourtant accablants. L'amiral Lanxade, pour ne parler que de lui, a toujours revendiqué la responsabilité pleine et entière des opérations extérieures. Il avait autorité sur le Commande-

ment des Opérations Spéciales (COS), dont deux unités sont concernées par le dossier Bisesero. Il a été averti dès le 27 juin 1994 de la présence de Tutsi attaqués à Bisesero. Les 28 et 29 juin, cette information lui a été précisée sans aucune ambiguïté. Pour autant, aucun ordre n'a été donné de mettre fin à l'extermination en cours à quelques kilomètres d'un poste français. Mais pour le juge Baillon, la chaîne de commandement s'arrête au commandant de la Force Turquoise, le général Lafourcade, qui aurait joui d'une large autonomie de décision opérationnelle... Et l'appel interjeté contre la décision du juge a été rejeté par le président de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris, Philippe Dary, sans même que les parties civiles, dont Survie, puissent faire valoir leurs arguments lors d'une audience devant la chambre réunie collégalement. Quand la justice n'en a plus que le nom...

Pour en savoir plus, lire le communiqué de presse des parties civiles sur <http://survie.org>

NOUVELLE BAYURE ANTITERRORISTE?

Le ministère de la Défense malien accuse la force Barkhane d'avoir tué par erreur des soldats maliens détenus par un groupe djihadiste. Aux bombardements a succédé la guerre des communiqués et des rumeurs distillées en « off ».

Dans la nuit du 23 au 24 octobre, les militaires français ont mené un raid au Mali contre un campement du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), mouvement sous la direction de Iyad Ag-Ghaly et affilié à Al-Qaeda. L'État-major se félicitait trois jours plus tard d'avoir « mis hors de combat » 15 terroristes. Mais le lendemain, les djihadistes publiaient un communiqué affirmant que sur les 15 victimes, 11 étaient des militaires maliens retenus en otage. Certains d'entre eux étaient apparus dans une vidéo quelques jours avant l'assaut français, demandant au président malien d'agir pour leur libération. « On ne commente jamais la propagande de l'ennemi. La guerre se fait aussi sur le terrain de l'information », déclarait le porte-parole de l'armée française (*Le Monde*, 03/11). Dans un deuxième communiqué, le GNIM mettait la France au défi d'accepter « une instance neutre » pour autopsier les corps des victimes et publiait les photographies de 6 d'entre elles, que les militaires maliens affirmeront par la suite avoir identifiés.

Pressions françaises?

Pendant ce temps, silence radio du côté des autorités maliennes. Le 31 octobre, le président IBK est reçu à l'Élysée et remercie le président Macron de l'avoir accueilli « spontanément » alors qu'il était de passage à Paris pour les 70 ans de l'Unesco. L'affaire n'est officiellement pas évoquée. Mais le 7 novembre, l'AFP met la main sur un communiqué du Ministère malien de la Défense : rédigé à l'issue d'un entretien avec l'ambassadrice de France au Mali, le communiqué confirme la présence de soldats maliens tués et affirme qu'il faudra tirer « des leçons de cette tragédie » et améliorer la communication entre les Français et les Maliens « afin d'éviter la survenue d'un tel événement déplorable dans le futur ». Daté du 31 octobre, il ne sera diffusé qu'après que l'agence de presse a révélé son existence. Les autorités françaises ont-elles fait pression sur les Maliens pour qu'ils gardent le silence ? « Nos militaires prisonniers des jihadistes ont bel et bien été tués lors de l'opération antiterroriste des Français dans le nord du Mali. Appelez cela bavure si vous voulez », déclare alors un responsable du ministère malien de la Défense joint par *RFI* (*rfi.fr*, 07/11).

Défaillance dans le renseignement?

Le 26 octobre, l'armée évoquait une « opération d'opportunité », « soit un raid non planifié, qui peut se déclencher en quelques heures, sur la foi d'un renseignement vérifié », traduit *Libération* (26/10) qui s'interroge : « Y a-t-il eu des lacunes dans le renseignement (...) ? » (05/11) « Ces frappes ont eu lieu après un long travail de renseignement. L'opération a été préparée en amont », assure le porte-parole des armées françaises le 2 novembre. Le jour de la révélation du communiqué de la Défense malienne, l'État-major français maintient qu'à « aucun moment » le travail de renseignement « n'a permis de détecter la présence sur ce site de militaires maliens, capturés ou enrôlés par le groupe terroriste ». Pourtant en « off », a commencé à être diffusée une légère variante : il pourrait s'agir de militaires maliens déserteurs ou retournés par les djihadistes. « Nous avons des informations factuelles montrant qu'il ne s'agissait pas d'otages », assure la ministre française des Armées. (*JeuneAfric.com*, 16/11) Lesquelles ? Mystère... Seul *Le Monde* (09/11) rapporte des éléments présentés comme émanant du « renseignement militaire français » assurant que rien dans le fonctionnement du groupe visé ne distinguait d'éventuels otages de leurs ravisseurs. « Il faut être très prudent avec la façon dont les groupes jihadistes manipulent les faits », avertit « une source proche du dossier » qui défend la thèse des militaires maliens convertis au terrorisme (*Libération*, 06/11). C'est certain, mais la manipulation des faits n'est malheureusement pas l'apanage des terroristes et l'armée française a mainte fois démontré son savoir faire en la matière...

Quelle enquête?

On peut par ailleurs se demander ce qu'il adviendra des corps et d'une éventuelle autopsie. Dans son 2^e communiqué du 28 octobre, Iyad Ag-Ghaly affirmait être « prêt à fournir les corps afin de prouver leur identité ». « Ils ont été enterrés sur place. Nous avons demandé les coordonnées géographiques à l'armée française afin de récupérer les corps », déclare quant à lui le chargé de la communication au ministère malien de la défense (*Le Monde* 07/11). « Nous avons pro-

posé aux Maliens de nous rendre de nouveau sur place pour recueillir tous les éléments de preuve (...) Nous n'avons pas peur de la vérité », affirme le général Guibert (*Le Monde* 9/11). La ministre des Armées certifie quant à elle : « Après l'opération, Barkhane est retourné sur le terrain. Les éléments recueillis ont confirmé que les renseignements qui les avaient conduits à intervenir étaient bons. » On le voit, tout le monde aspire à la vérité, mais les preuves restent dans le sable...

Les pauvres militaires français « piégés »

Pourquoi ne pas en dire plus ? Pour ne pas embarrasser les autorités maliennes, si l'on en croit les sources anonymes mais prolixes de la « grande muette » : « "un contre discours étayé n'est pas possible pour le moment", le risque étant de mettre le Mali dans une position fâcheuse », rapporte le correspondant d'*Ouest-France* au Mali (*Blog Lignes de Défense*, 08/11). Même discours « dans les rangs de Barkhane » rapporté dans *Le Monde* (9/11) : « Les Maliens ont autant à perdre que nous dans ce type d'affaire. Des membres des forces armées maliennes ont déserté ou sont passés dans les groupes terroristes ». D'autres sources anonymes françaises se chargent d'expliquer les véritables enjeux de cette affaire : ce sont les militaires français les véritables victimes. « C'est évidemment dans l'intérêt d'Iyad Ag Ghali, le chef du groupe terroriste visé, de faire porter le chapeau de la mort de soldats maliens à l'armée française ». Mais l'affaire servirait aussi des intérêts politiques à l'approche de la présidentielle malienne : « cette histoire a tout d'un piège. Nous sommes en ce moment le punching-ball des Maliens », assure la même source simultanément au *Monde* et à *RFI* (07/11). « La force "Barkhane" est instrumentalisée dans un cadre de politique intérieure par un gouvernement en difficulté », rapporte encore une « source française à Bamako » (*Le Monde* 9/11). On voit mal quel parti le pouvoir déliquéscent d'IBK pourrait tirer de cette affaire qu'il a manifestement tenté de camoufler dans un premier temps. On voit bien en revanche à qui profitent ces « analyses » distillées anonymement et qui agissent comme autant de rideaux de fumée.

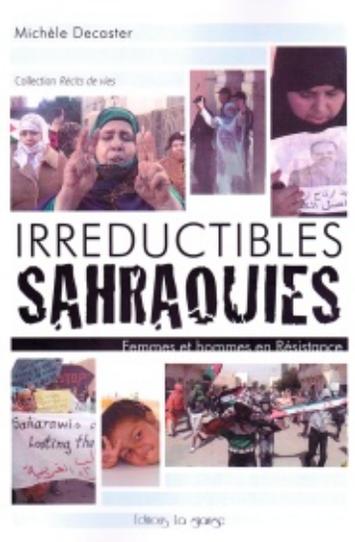
Raphaël Granvaud

IRRÉDUCTIBLES SAHRAOUIES, FEMMES ET HOMMES EN RÉSISTANCE

De Michèle DECASTER –éditions La Grange (2017) – Faire sortir de l'ombre la résistance à l'occupation marocaine au Sahara Occidental ; c'est l'objectif de ce livre écrit par la militante de l'AFASPA (Association française d'Amitié et de solidarité avec les Peuples d'Afrique), fervent soutien de la cause sahraouie depuis la fin des années 80.

Ce recueil de témoignages s'est construit au fil de ses voyages dans les territoires occupés du Sahara Occidental et dans les camps de réfugiés en Algérie, entre 2002 et 2014, date à laquelle Mohamed VI a fait interdire l'entrée sur le territoire marocain aux observateurs indépendants, professionnels et militants.

En 2002, lors du premier voyage de Michèle Decaster, les défenseurs des droits de l'Homme lui organisèrent un véritable circuit de la répression coloniale: rencontre avec des militantes et militants arrêté-es et détenu-es sans jugement, sans contact avec le monde extérieur... juste disparu-es. Devant l'absence de réponse des autorités marocaines, le comité des familles des disparus s'est organisé dès 1999 pour élucider les centaines de cas non résolus. Le livre présente des syndicalistes sahraouis, qui ont du créer leur propre section du fait du refus des syndicats marocains de porter les revendications spécifiques des sahraouis. Les pages concernant le phosphate et la pêche rappellent que cette manne financière n'est pas marocaine - les lecteurs de *Billets d'Afrique* qui suivent les mobilisations de la plateforme de solidarité avec le peuple sahraoui, auxquelles s'associe l'association Survie, se souviendront des communiqués s'opposant à l'exploitation par le Maroc des richesses du Sahara Occidental,



ou dénonçant les traités commerciaux entre le Maroc et l'Europe.

Les 62 témoignages retenus ici ne sont pas anonymes. Ils font état de condition de détention infâmes, de tortures ; les noms des tortionnaires sont cités, ils sont encore souvent en poste voir promus. Ce ne sont pas des actes individuels mais bien les acteurs obéissants d'un système d'État qui sont ici dénoncés.

Michèle Decaster partage aussi les actes de solidarités qui permettent aux militants sahraouis de surmonter les épreuves qu'ils connaissent tous un jour ou l'autre : accueil chaleureux, espoirs de solidarités internatio-

nales et certitude de la présence de mouchards et membres des services marocains...

Le préambule comporte également une partie historique qui remet en mémoire la colonisation de peuplement (la fameuse « marche verte » de 1975 qui déplaça dans cette région 350 000 civils), organisée sous Hassan II pour noyer le vote sahraoui en cas de referendum d'autodétermination, celui, fameux referendum, qui fut promis par l'ONU dans sa résolution 1514 de 1961. Mais aussi l'Intifada pacifique à partir de 2005, alors qu'on n'évoque souvent que la lutte armée qui opposa l'armée populaire de libération sahraoui aux forces armées d'abord espagnoles puis marocaines (18 années de conflit armé suivies de 26 ans de cessez-le-feu) et la construction du mur de 2700 km qui divise le Sahara occidental du Nord-est au Sud-ouest.

Face à la répression, il s'agit bien ici de faire connaître la résistance d'un peuple rebelle à toute domination, dont les jeunes reprennent la lutte pacifique en la diversifiant, s'appuyant sur la solidarité internationale comme l'a montré le dernier colloque Euco-co choisit comme date de parution de ce livre.

Laurence Dawidowicz

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. *Billets d'Afrique* est entièrement réalisé par des bénévoles, militant-e-s au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à *Billets d'Afrique*. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 47, Av Pasteur - 93100 Montreuil

OUI, je souhaite recevoir *Billets d'Afrique* au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :
prénom :
adresse :
code postal :
ville :
email :

TARIFS
France : 25 €
Petits budgets : 20 €
Étranger et Outre-mer : 30 €